

Transparence budgétaire : Paris signe un accord avec la Cour des Comptes

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Didier Migaud, Premier Président de la Cour des comptes, ont signé mardi une convention relative à l'expérimentation de la certification des comptes. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la démarche de transparence budgétaire engagée depuis le début de la mandature.

La Cour des Comptes a proposé aux collectivités d'expérimenter la certification de leurs comptes. Anne Hidalgo, qui a fait de la transparence budgétaire un sujet central de sa mandature, a tenu à ce que Paris figure parmi les villes candidates. Cette candidature a été retenue par arrêté interministériel en novembre dernier, aux côtés de vingt-quatre autres collectivités. L'accord avec la Cour de Comptes a été officiellement signé par la Maire de Paris et le Premier Président de la Cour des comptes, mardi après-midi à l'Hôtel de Ville.

« La certification des comptes, avant d'être un sujet technique, participe du renforcement de la démocratie locale. Il s'agit d'une démarche ambitieuse de modernisation et d'amélioration de la qualité de gestion, qui s'ajoute aux nombreux chantiers engagés depuis le début de cette mandature qui ont permis de renforcer la transparence et la démocratisation des débats budgétaires. Je suis d'ailleurs heureuse que cette démarche, lorsqu'elle a été entamée, ait fait l'objet d'un vote à l'unanimité du Conseil de Paris, témoignant de l'engagement de l'ensemble des élus parisiens », explique Anne Hidalgo.

« Depuis 2014, nous avons décidé de la publication des données budgétaires en open-data, de la modernisation de la communication budgétaire et de la mise en place du budget participatif à l'échelle de Paris et des arrondissements. Cette fois, nous allons encore plus loin, grâce à la reconnaissance par un auditeur externe et indépendant de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Paris », indique Julien Bargeton, adjoint à la Maire en charge des finances, du suivi des sociétés mixte, des marchés publics, des concessions et de la politique des achats.

Anne Hidalgo se félicite de cet engagement des juridictions financières aux côtés des collectivités locales pour les accompagner dans cette démarche. La première certification expérimentale portera sur les comptes 2020 et sera effectuée en 2022. Paris espère ensuite pérenniser cette démarche, de façon à ce qu'elle intervienne annuellement comme c'est le cas pour les comptes de l'État et des organismes de Sécurité sociale.